SOCIETE HAVRAISE DE CREDIT IMMOBILIER

Société anonyme au capital de 45 879 €.
Siège social : 140, rue de Paris, 76600 Le Havre.
357 504 018 R.C.S. Le Havre.

Les comptes sociaux de l'exercice 2004 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005, ont été publiés dans le journal « Le Courrier Cauchois » du 4 juin 2005.

RÉGINE AVENEL BOUTOILLE,
Service comptabilité.

90708

SOCIETE ANONYME DE CREDIT IMMOBILIER AXIALIM

Société anonyme de crédit immobilier au capital de 2 507 264 €.
Siège social : 11, place Maréchal Lyautey, 69006 Lyon.
957 517 154 R.C.S. Lyon.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004 approuvés par l'assemblée générale du 25 avril 2005 ont été publiés dans « Le Tout Lyon » nº 4635 du 4 au 10 juin 2005, pages 66 et 67.

90869

SOCIETE ANONYME DE CREDIT IMMOBILIER AXIALIM

Société anonyme de crédit immobilier au capital de 2 507 264 €.
Siège social : 11, place Maréchal Lyautey, 69006 Lyon.
957 517 154 R.C.S. Lyon.

Le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 approuvés par l'assemblée générale du 25 avril 2005 ont été publiés dans « Le Tout Lyon » nº 4635 du 4 au 10 juin 2005, pages 63 à 65.

90871

FINANCIERE REGIONALE DE CREDIT IMMOBILIER DE BRETAGNE

Société anonyme au capital de 70 000 215 €.
Siège social : 9, rue du 71e Régiment d'Infanterie, 22000 Saint-Brieuc.
391 602 364 R.C.S. Saint-Brieuc (93 B 146). — Code activité : 652 C.
Code interbancaire : 12298S.
Exercice : du 1er janvier au 31 décembre.

Documents comptables approuvés par l'assemblée générale du 31 mai 2005.

A. — Principes et méthodes générales de présentation et d'évaluation.

1. Principes et méthodes d'évaluation. — La présentation retenue pour le bilan et le compte de résultat est conforme au règlement nº 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse individuels ou sociaux.

Les comptes de l'exercice 2004 sont arrêtés en application des principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels, à savoir :
— la continuité de l'exploitation ;
— la permanence des méthodes comptables ;
— l'indépendance des exercices.
et dans le respect du principe de prudence.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la distribution de prêts au logement sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés *prorata temporis* en respectant le principe d'indépendance des exercices. Toutefois, lorsque la partie de la trésorerie liée à ces opérations couvertes par des instruments dérivés présente une perte potentielle sur la position nette globale en date d'arrêté, une provision pour risques et charges est constituée.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de couverture sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle de l'inscription à la valeur nominale Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle.

2. Présentation des comptes. — La comptabilité de l'exercice 2004 a été tenue et arrêtée en euros.

3. Date de clôture. — Les comptes sociaux sont établis au 31 décembre 2004.

4. Note relative aux états financiers. — Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d'euros (sauf mention particulière).

Conformément au règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire, les comptes de 2004 sont présentés selon les normes applicables aux établissements de crédit pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 1993 :
— Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) ;
— Imprimés bilan, compte de résultat en liste, engagements hors bilan et annexe.

Pour ce qui concerne notre établissement, il a été tenu compte de l'instruction comptable spécifique du 15 novembre 1991 édictée par la Direction de l'inspection de la Chambre syndicale du Crédit immobilier de France.

B. — Bilan et compte de résultat au 31 décembre 2004.

Bilan au 31 décembre 2004.
(En euros.)

Actif	31/12/04	31/12/03
Caisse, banques centrales, C.C.P.	8 699	22 180
Créances sur les établissements de crédit	6 324 288	9 141 668
Opérations avec la clientèle	417 131 784	460 693 968
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 637 970	7 639 175
Participations et autres titres détenus à long terme	356 230	356 230
Immobilisations incorporelles	318 700	339 474
Immobilisations corporelles	4 855 050	4 240 793
Autres actifs	5 054 796	4 102 288
Comptes de régularisation	18 059 644	18 206 304
Total de l'actif	459 747 161	504 742 080

Passif	31/12/04	31/12/03
Dettes envers les établissements de crédit	357 500 246	407 386 496
Opérations avec la clientèle	217 572	219 367
Autres passifs	4 506 991	4 091 541
Comptes de régularisation	19 257 240	16 515 780
Provisions pour risques et charges	56 493	
Capitaux propres hors fonds pour risques bancaires généraux	78 208 619	76 528 896
Capital souscrit	70 000 215	70 000 215
Réserves	2 051 358	1 897 332
Report à nouveau	3 014 080	1 550 837
Résultat de l'exercice	3 142 966	3 080 512
Total du passif	459 747 161	504 742 080

Hors bilan	31/12/04	31/12/03
Engagements donnés	61 733 319	64 249 009
Engagements de financement	61 733 319	64 249 009
Engagements reçus	7 600 000	16 227 448
Engagements de financement	7 600 000	16 227 448

Compte de résultat.
(En euros.)

	31/12/04	31/12/03
Intérêts et produits assimilés	31 374 960	32 871 219
Intérêts et charges assimilées	21 150 648	23 713 478
Revenus des titres à revenu variable	1 791	2 075
Commissions (produits)	1 591 113	1 478 883